

Communiqué de presse

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay Lancement des travaux du doublement du Pont sur la Loire



Travaux préparatoires à l'installation du batardeau
© DIR Massif Central/SIR



Création de la piste d'accès au chantier
© DIR Massif Central/SIR

Le contournement du Puy-en-Velay avance !

Dans la continuité des chantiers du Viaduc de Taulhac et de la tranchée couverte d'Ours-Mons, la DREAL Auvergne a lancé, début septembre, le chantier du doublement du Pont sur la Loire, sur les communes de Brives-Charensac et du Monteil.

Les travaux consistent à doubler l'actuel pont sur la Loire de la RN 88 par la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement, à l'amont de l'ouvrage existant. A la fin des travaux, ce pont sera doté de 2 voies supplémentaires dans le sens Le Puy-en-Velay / Saint-Etienne.

La construction de cet ouvrage est indispensable pour réaliser les futurs travaux de la RN 88 entre le secteur du pont sur la Loire et le secteur de la Chartreuse. En effet, les 2 voies de circulation créées par la réalisation du pont permettront de basculer les flux d'automobilistes d'1 chaussée à l'autre, limitant ainsi, l'impact des travaux d'élargissement sur les conditions de circulation.

Le doublement du Pont sur la Loire

Caractéristiques des travaux :

- Ouvrage mixte : charpente métallique – dalle béton
- 90 m de long : 2 travées de 45 m et 1 pile construite dans le lit de la Loire
- Installation de protections acoustiques : réalisation d'écrans translucides sur 1 rive de l'ouvrage en prolongement des écrans existants côté Saint-Etienne (hauteur = 2,50 m – longueur = 130 m)

Caractéristiques du chantier :

- Démarrage des travaux : septembre 2011
- Fin des travaux : Automne 2012
- Groupement d'entreprises : EIFFAGE TP / Forézienne / Matière
- Bureaux d'études et ouvrages d'art : CETE de Lyon, ECERP
- Architecte : Pierre Million - Cabinet SOBERCO
- Montant du marché : 3,2 millions d'euros TTC

Un défi technique...

Ce chantier d'envergure nécessite la construction d'un « batardeau », d'environ 3 m de haut, dans le lit de la Loire. Le principe consiste à réaliser une enceinte étanche qui permettra aux équipes d'ériger, au sec, la pile du nouveau pont. Les matériaux prélevés dans le lit de Loire à l'occasion de la mise en place du batardeau seront restitués au fleuve en fin de chantier.

Préalablement aux travaux, la DREAL Auvergne a confié à un bureau d'étude spécialisé la réalisation d'une modélisation hydraulique. Celle-ci démontre qu'en cas de crue majeure, le chantier n'a pas d'incidence sur la ligne d'eau en amont de la Loire.

Une partie des travaux se déroulant dans le fleuve, le groupement d'entreprises a mis en place des procédures spécifiques de prévention des risques et de surveillance : abonnement à « Météo France » pour recevoir en temps réel les alertes météo, connexion permanente avec le site « Vigicrues »,...

Afin d'accéder à la zone du batardeau, les travaux ont également nécessité la création d'une piste de chantier, raccordée à la Voie du Pont de la Chartreuse.

... des enjeux environnementaux

Comme pour tous les chantiers du Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay, une attention particulière est portée à l'environnement. Particularité de l'opération, la DREAL a astreint les entreprises mandatées à établir un Plan de Respect de l'Environnement (PRE) qui sera suivi et contrôlé par un expert (SEGED).

Par ailleurs, afin de limiter l'impact du chantier sur la Loire et sa faune piscicole, deux pêches de sauvegarde ont été menées le 8 et le 20 septembre dernier par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire. Sur une zone d'environ 2 500m², correspondante au secteur des travaux, 7 agents de la Fédération et 4 bénévoles de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont capturé et répertorié de nombreuses espèces (goujon, barbeau fluviatile, spirin, chevesne, loche franche, truite, viron,...) pour les relâcher en aval de la zone des travaux, à Durianne.



Pêche de sauvegarde © SEGED

Pendant toute la durée du chantier, les promeneurs pourront continuer à emprunter le chemin qui longe les berges de la Borne et de la Loire. Son accès est maintenu et le passage à proximité du chantier est sécurisé par des protections spécifiques.



Vue du pont sur la Loire après réalisation des travaux du doublement – Photomontage © SOBERCO

A sa mise en service, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay offrira plus de fluidité, plus de sécurité et plus de confort aux habitants de l'agglomération du Puy-en-Velay.

Le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

Maître d'ouvrage : État DREAL Auvergne / Service Maîtrise d'Ouvrage

Maître d'œuvre : DIR Massif Central / Service Ingénierie Routière du Puy

Gestionnaire de la RN 88 : DIR Massif Central District Centre

Coût de l'opération : 172,1 M€

Financement :

- **84 M€** au titre du **Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2000/2006** :
 - Etat : 55%
 - Collectivités : Région = 20,44% ; Département = 20,44% ; Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay = 4,12%
- **88,1 M€** au titre du **Programme de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national en Auvergne (PdMI) 2009/2014** :
 - Etat : 90%
 - Collectivités : Département = 6,81% ; Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay = 4,2%

Pour plus d'information : www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Infrastructures routières nationales »)

Contact presse DREAL Auvergne :

Stéphane ROUX
Adjoint au chef du SMO

04.73.43.15.87
stephane.roux@developpement-durable.gouv.fr